

MSA



Mutualité sociale agricole est le régime de protection sociale obligatoire des personnes salariées et non salariées des professions agricoles

Des permanences sont assurées par les agents dans des lieux de proximité

Ces permanences se tiennent :

- * **Au pôle de proximité de Caraman 7, avenue du 8 mai 1945 – 31460 Caraman**

Tous les mardis, sur rendez-vous, pendant le temps scolaire

Prise de rendez vous auprès de la MSA au numéro 05 61 10 40 40, choix 6